

MESURES SALARIALES EXCEPTIONNELLES POUR LE RECRUTEMENT ET LA FIDÉLISATION DES ANESTHÉSISTES- RÉANIMATEURS DE L'AP-HP



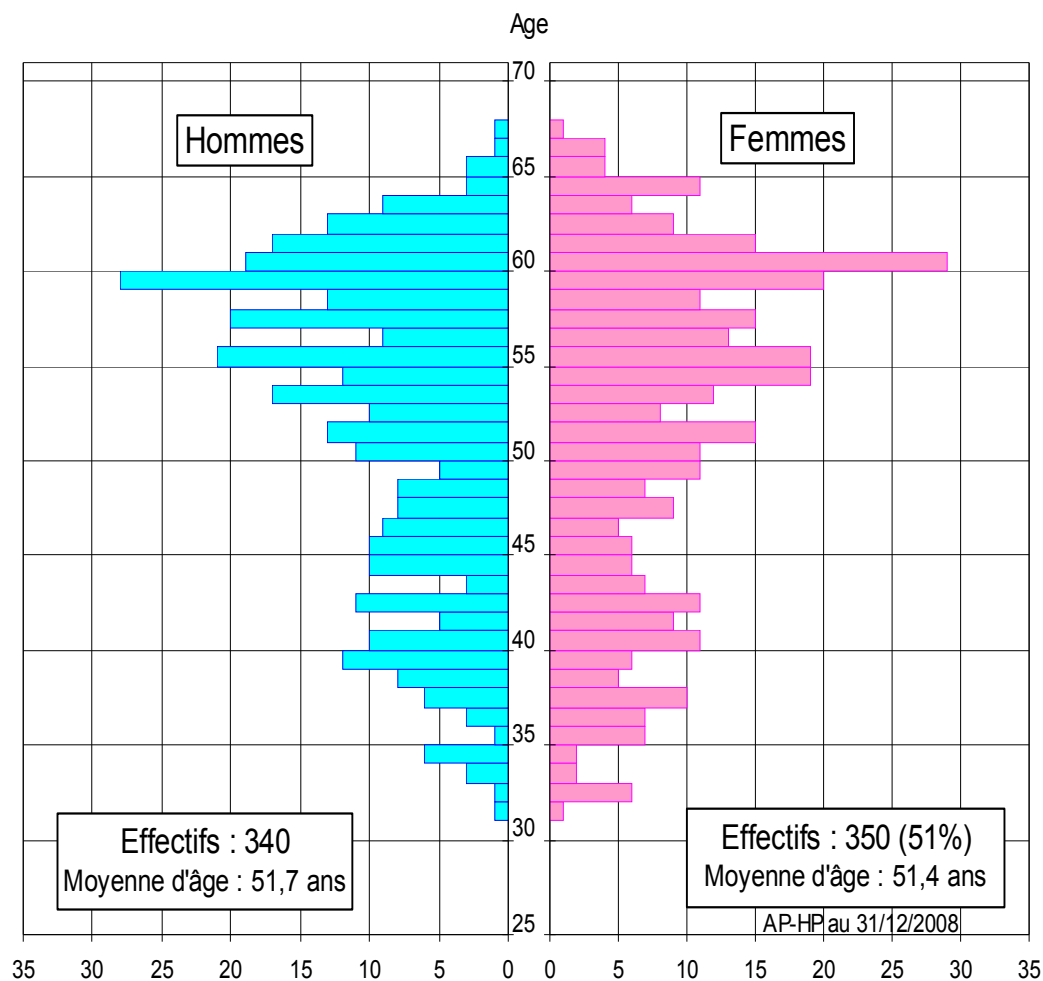


CONSTAT

- **Spécialité dans une situation démographique très préoccupante > effets sur l'AP-HP :**
 - Population des AR vieillissante
 - Des flux d'entrées qui sont inférieurs aux flux de sortie
 - Des effectifs de chirurgiens et d'AR qui n'évoluent pas dans les mêmes proportions



VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DES AR





PERSPECTIVES 2012-2016

ENTRÉES - SORTIES

- **Flux moyen annuel DES : 36**
- **Hypothèse maintien flux inter-régionaux : 12 /an**
- **Environ 48 nouveaux AR / an à l'horizon 2016 en IDF pour toute IDF contre estimation de 90 sorties annuelles rien que pour l'AP-HP toutes choses égales par ailleurs !**
- **Flux sorties >> flux entrées**







ÉVOLUTION COMPARÉE ANESTHÉSISTES- RÉANIMATEURS / CHIRURGIENS

■ ETP moyens rémunérés annuels de chirurgiens (ttes spé)

2009	2010	2011
766,6	736,5	753,1
	2009/2010	2010/2011
	-3,93%	2,26%
		2009/2011
		-1,76%

■ ETP moyens rémunérés annuels anesthésistes-réanimateurs (dont réa-chir : environ 150 ETP)

2009	2010	2011
794,0	735,0	726,8
	2009/2010	2010/2011
	-7,43%	-1,13%
		2009/2011
		-8,47%





CONCLUSIONS

■ Des ressources rares

- donc précieuses
- Et réellement précieuses pour les EPS : maintien des activités à recettes T2A : l'interventionnel et la chirurgie

■ Forte concurrence des EPS pour capter ses ressources : marqueurs

- Niveau de rémunération proposé à l'embauche
- Développement de l'intérim

■ A l'AP-HP :

- Augmentation du nombre de postes vacants :
 - Difficultés à recruter
 - Difficultés à fidéliser





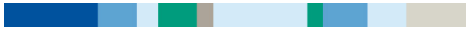
AGIR

- **Cellule de crise CME**

- **5 réunions de travail avec des AR, des chirurgiens sous l'égide du Pdt de la CME**

- **Des propositions concrètes pour limiter les effets d'une démographie délétère :**
 - Des mesures salariales spécifiques
 - La mise en oeuvre de recommandations pour un meilleur fonctionnement des blocs opératoires

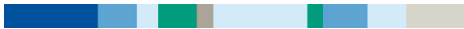




DES MESURES SALARIALES EXCEPTIONNELLES

- **Mesures temporaires : le temps que durera la crise**
- **Mesures limitées aux seuls AR dont la démographie est la plus inquiétante et pour lesquels la concurrence est la plus forte**
- **Mesures prises vu les enjeux d'activités et de recettes**
- **Mesures prises pour sauvegarder la qualité des recrutements**





DES MESURES SALARIALES EXCEPTIONNELLES

■ Recrutement des AR en qualité de PHC :

- Rémunération proposée = PH au 4^e échelon + 10%
- Possibilité laissée par l'article R6152-416
- Mesure réservée aux anciens CCA-AHU ou Assistants Spécialistes

■ Paiement des plages additionnelles :

- Pour les équipes d'AR en sous-effectifs
- En fonction des heures supplémentaires travaillées
- Dans le cadre des objectifs de résultat des GH concernés

■ Recrutement de praticiens en cas de CET de longue durée avant départ retraite

- Possibilité de recruter un praticien pendant le CET qu'un

